



## FINANCER SES ÉTUDES

### [L'aide au mérite](#)

---

L'aide au mérite est accordée, à titre complémentaire, aux étudiants bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques.

#### Qui est concerné ?

L'aide au mérite peut être obtenue par un étudiant titulaire d'une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat français, inscrit dans un établissement ou une formation habilitée à recevoir des boursiers.

#### Comment la demander ?

L'aide au mérite ne fait pas l'objet d'une demande particulière de la part de l'étudiant. Pour bénéficier de cette aide, l'étudiant doit au préalable avoir déposé un dossier social étudiant par l'intermédiaire du site Internet du Crous de son académie.

Pour plus de renseignement, rendez-vous directement sur le site du CROUS, rubrique Vos aides financières / Aide au mérite

### [Les aides spécifiques aux étudiants originaires des départements et territoires d'Outre-Mer](#)

---

» Voir le site du LADOM

[style1;Allocation pour la diversité dans la fonction publique]

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les candidats les plus méritants à préparer les concours de la fonction publique.

» Voir le site de la Région Ile-de-France

## Les aides aux formations doctorales

Vous pouvez consulter **le guide ANDÈS**, disponible en bibliothèque, ou vous rapprocher de la direction de soutien à la recherche